

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 25 janvier 2021 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, et par conférence téléphonique, Élane Brière, Isabelle Nadon formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-01-042

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-01-043

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver l'ordre du jour avec le retrait du point :

5.3 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 369 relatif à l'exécution de travaux sur les rues Panet et Frontenac

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-01-044

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 janvier 2021, au moins 24 heures avant cette séance, greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 11 janvier 2021.

ADOPTÉE.

21-01-045

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 363-1 RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 363-1 visant à remplacer l'article 17 du règlement numéro 363 relatif à la taxation pour l'année 2021, afin de reporter le paiement des taxes municipales et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-01-046

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368 RELATIF À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR JEUX D'EAU DU PÔLE SPORTIF

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 368 visant à décréter un emprunt de 500 000 \$ et une dépense de 800 000 \$ pour les travaux d'aménagement d'un secteur de jeux d'eau au pôle sportif, incluant les travaux effectués par la Ville, soit l'aqueduc, l'égout pluvial, le sentier central et l'éclairage ainsi que les travaux effectués par l'entrepreneur général, soit l'aménagement, l'équipement de jeux et le mobilier, la plantation et l'ingénierie, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-01-047

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-1 RELATIF À LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 288-1 intitulé *Règlement pour remplacer l'article 9 du règlement numéro 288 relatif à la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la Ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 288-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-01-048

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 367 intitulé *Règlement pour abroger le règlement numéro 6 concernant les tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 367, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre les 6 et 21 janvier 2021 en regard du règlement numéro 366 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 555 000 \$ pour le remplacement des luminaires au DEL dans la Ville*, et le dépose au conseil.

21-01-049

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-06-463 CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LA RÉFECTION DE DIFFÉRENTES ROUTE À L'ÉTÉ 2021

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier de modifier la résolution numéro 20-06-463 concernant l'engagement de la Ville dans le cadre de la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour la réfection de différentes routes à l'été 2021, afin de modifier dans le titre, le chiffre 2021 en le remplaçant par 2021-2022.

ADOPTÉE.

21-01-050

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-06-464 CONCERNANT L'ENGAGEMENTS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES POUR LA RÉFECTION DE DIFFÉRENTES ROUTES À L'ÉTÉ 2021

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins de modifier la résolution numéro 20-06-464 concernant l'engagements de la Ville dans le cadre de la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales pour la réfection de différentes routes à l'été 2021, afin de modifier dans le titre, le chiffre 2021 en le remplaçant par 2021-2022.

ADOPTÉE.

21-01-051

OPINION DU CONSEIL EN REGARD DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PAR PASSE-R-ELLE DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière soumise à la Commission municipale du Québec par Passe-R-elle des Hautes-Laurentides, pour l'activité exercée au C.P. 354 Mont-Laurier (Québec) J9L 3N7;

CONSIDÉRANT que la Ville doit donner son opinion sur une telle demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, qu'en vertu des dispositions de l'article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec en regard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par Passe-R-elle des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

21-01-052

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE QUANT AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS 3 POINTES DE 2,5 CM OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le processus entamé par un groupe de citoyen désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ne possède pas les ressources et l'expertise en matière faunique pour conclure qu'un tel projet pourrait s'avérer la solution aux enjeux de maintien de cheptels de qualités dans notre région;

CONSIDÉRANT que, bien que les préoccupations soulevées puissent apparaître d'emblée légitimes, nous croyons qu'il puisse exister plusieurs autres facteurs à prendre en considération dans ce type d'analyse et qu'à cet effet, des analyses d'experts doivent être considérées;

CONSIDÉRANT que la MRCAL reconnaît l'importance de la chasse comme moteur économique de la région ainsi que celle de maintenir et d'offrir un cheptel de qualité aux chasseurs;

CONSIDÉRANT que le MFFP constitue l'ultime décideur en matière de gestion faunique au Québec et qu'une démarche de mise en place d'une politique faune est actuellement en cours au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRCAL considère important que le MFFP consulte et tienne en compte les préoccupations du milieu municipal en matière de gestion faunique;

CONSIDÉRANT que la démarche de mise en place de la politique faune actuellement en cours au Québec apparaît comme étant une belle opportunité d'échanges et de communication entre le MFFP et le monde municipal;

CONSIDÉRANT que la MRCAL avait déjà signifié au MFFP que le milieu municipal souhaitait être interpellé davantage dans ce dossier et qu'à cet effet, la résolution MRC-CA-15207-12-19, a déjà été transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour en janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de demander au MFFP de prendre en compte les préoccupations régionales en matière de gestion faunique et de travailler davantage avec le milieu pour identifier les enjeux et donner les réponses attendues.

Il est également résolu de demander une rencontre avec les représentants du MFFP afin de discuter de ces enjeux régionaux et de faire part au ministère des interrogations du milieu en matière de gestion faunique.

ADOPTÉE.

21-01-053

APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en 14 ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

CONSIDÉRANT les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT que les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

CONSIDÉRANT que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en aout 2018, peu d'avancement soit survenu;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

CONSIDÉRANT que seuls 3 hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les 3 autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT qu'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé Laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Ville de Mont-Laurier à celle du CPÉRL et des partenaires Laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des 6 centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ.

Il est de plus résolu de demander aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle de soutenir par résolution la Coalition lors de leur premier conseil de 2021 et de prendre une part active à cette mobilisation.

ADOPTÉE.

21-01-054

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE.

21-01-055

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 20-12-790 autorisant la signature d'une entente relative au développement du Centre de plein air;

CONSIDÉRANT que l'organisme n'a pu obtenir sa charte avant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle entente relative au développement du centre de plein air, à intervenir avec Centre de plein air Mont-Laurier inc, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-01-056

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CENTRE DE SKI DE FOND DU LAC THIBAUT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-10-666 adoptée le 26 octobre 2015 concernant le financement du Centre de ski de fond du Lac Thibault;

CONSIDÉRANT le renouvellement du bail pour l'année 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, madame Isabelle Nadon propose, appuyé par madame Éline Brière, d'entériner l'émission du chèque au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables, émis en date du 21 janvier 2021 par la trésorière.

Par cette entente, le Centre de ski de fond du Lac Thibault s'engage à payer la location du terrain directement au propriétaire.

ADOPTÉE.

21-01-057

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, le Conseil de la Ville de Mont-Laurier appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE.

21-01-058

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2021

CONSIDÉRANT le contrat à donner pour l'entretien ménager et des dépenses de contributions non prévues au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à transférer les sommes suivantes du budget de fonctionnement 2021 de la façon suivante :

DU POSTE :	Aménagement et urbanisme - Tourisme	
ITEM :	Frais scientifiques et de génie	5 000 \$

DU POSTE :	Loisirs et culture - Autres activités récréatives	
ITEM :	Contribution - Centre de plein air	20 000 \$
DU POSTE :	Administration - finances	
ITEM :	Frais professionnels- ré-organisation	4 600 \$
AU POSTE :	Loisirs et culture - Autres activités récréatives	
ITEMS :	Activités de ski	21 000 \$
	Contribution - Centre de plein air	4 000 \$
AU POSTE :	Administration - Hôtel de ville	
ITEM :	Service de nettoyage (selon les % établis)	4 600 \$

ADOPTÉE.

21-01-059

NOMINATION DE MONSIEUR DOMINIC LECLERC AU POSTE DE MAGASINIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de magasinier au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Leclerc a complété sa période d'entraînement et de familiarisation le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'entériner l'attribution du poste de magasinier au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Dominic Leclerc, et ce, en date du 9 novembre 2020.

Monsieur Leclerc est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

ADOPTÉE.

21-01-060

NOMINATION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les récents départs de pompiers au sein du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que madame Chantale Prud'homme et messieurs André Cadieux et Éric Sergerie, actuellement auxiliaires au Service de la sécurité incendie, ont complété avec succès la section 2 de leur programme de formation pompier 1 et ont réussi les examens de santé pour l'embauche de pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de nommer madame Chantale Prud'homme et messieurs André Cadieux et Éric Sergerie à titre de pompiers à temps partiel en date de la présente séance.

Madame Prud'homme et messieurs Cadieux et Sergerie s'engagent à résider à 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

ADOPTÉE.

21-01-061

DON DE ROMANS DANS LE CADRE DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET CERCLE LITTÉRAIRE À DOMICILE

CONSIDÉRANT que les romans acquis pour le Cercle littéraire le 5^e ne sont plus utilisés une fois l'activité terminée;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel de la Ville prévoit la mise sur pied d'un projet de Cercle littéraire à domicile pour rejoindre les aînés à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que les aînés sont particulièrement isolés par la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de faire un don des romans déjà utilisés par le Cercle littéraire le 5^e aux aînées intéressées dans le cadre du projet Cercle littéraire à domicile.

ADOPTÉE.

21-01-062

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT les demandes reçues à la Ville pour le financement de projets ou d'activités pour l'année 2021 et les ententes déjà existantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes par la Commission Module qualité de vie et les recommandations, en date 2 novembre 2020, déposées au conseil dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à émettre les chèques aux organismes ci-dessous mentionnés et aux dates fixées, à titre de contribution financière pour l'année 2021, à savoir :

Organisme	Contribution 2021	Dates des versements
Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger	500 \$	Avril
Albatros Mont-Laurier	200 \$	Avril
Comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre	1 000 \$	Avril
Association pour la protection du Lac-des-Îles	3 000 \$	Mai
Association des propriétaires de chalets du Lac Quinn	100 \$	Mai
Manne du jour	1 000 \$	Mai
Mèreveille, (prog. couches lavables)	2 000 \$ Maximum	Sur présentation du rapport
Mèreveille centre périnatal (activités)	500 \$	Avril
Maison des jeunes de Mont-Laurier	8 000 \$ Régulier 7 000 \$ covid-19	Mai
Conférence St-Vincent de Paul Mont-Laurier	500 \$	Mars
Zone emploi d'Antoine-Labelle	1 000 \$	Mai
Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) de la région de Mont-Laurier	300 \$	Juin
Centre d'exposition de Mont-Laurier	4 000 \$	Juin
Chœur Entramis	500 \$	Mai
Comité des loisirs de Val-Limoges	800 \$	Octobre
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides (SHGHL)	500 \$	Mai
Troupe Montserrat	250 \$	Avril
Comité des loisirs de Val-Limoges	6 000 \$	Mai
Club de patinage artistique "Les ailes d'argent"	± 9000 \$	Août
Société d'horticulture et d'écologie de Mont-Laurier	1 000 \$	Juin
Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier (Le Prisme) Subvention de base Camp de jour : 150 \$ / enfant	2 500 \$ 2 500 \$	Mai Sur présentation du rapport
Association des coureurs en canot de la Lièvre (ACCL)	1 500 \$	Aout
Club de motoneige Les Sultans	20 000 \$	Février
Club Quad	20 000 \$	Mai
Motocross, VTT de la Lièvre	2 500 \$	Sur présentation d'une preuve
Centre de la famille des Hautes-Laurentides	1 500 \$	Février
La Passe-R-Elle	500 \$	Février
Centre de pédiatrie sociale	683 \$	Février
L'écluse des Laurentides	10 000 \$	Mai
Maison Lyse Beauchamp : - Entente Gare - Piscine (carte)	7 500 \$ 350 \$	Mai Février
Chambre de commerce de Mont-Laurier - Fête au centre-ville - Agrofête 2021	5 000 \$ 2 000 \$	S'il y a lieu S'il y a lieu
Carrefour Bois-Chantant	20 000 \$	S'il y a lieu

Bourses d'études:		
- École Polyvalente St-Joseph	1 000 \$	Juin
- Centre Christ-Roi	250 \$	Mai
- Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1 000 \$	Avril
- Fondation du centre Collégial de Mont-Laurier	1 000 \$	Mai

ADOPTÉE.

21-01-063

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

CONSIDÉRANT le rapport de mobilité active réalisé par vélo Québec sur la desserte et les problématiques du réseau cyclable et piétonnier de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer, à l'intérieur du périmètre urbain, un réseau cyclable pour encourager le transport actif;

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans les objectifs de transports de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser madame Audrey-Anne Richer, directrice au Service des loisirs, de la culture et des parcs à faire une demande dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et de désigner le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière comme mandataires pour ce programme.

ADOPTÉE.

21-01-064

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

CONSIDÉRANT le rapport sur la mobilité active de Mont-Laurier réalisé par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité à la Route verte par un réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans les objectifs de transports de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser madame Audrey-Anne Richer, directrice au Service des loisirs, de la culture et des parcs à faire une demande pour le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et de désigner le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistance-greffière comme mandataires pour ce programme.

ADOPTÉE.

21-01-065

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-31-CS - POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 300, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour obtenir des services professionnels pour l'entretien ménager de l'édifice situé au 300, boulevard Albiny-Paquette;

CONSIDÉRANT que les offres étaient reçues jusqu'au 13 janvier 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-31-CS;

CONSIDÉRANT que les offres reçues, sont les suivantes :

Pierre Dufour;
Francis Théberge;
Entretien général Hautes-Laurentides.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour procéder à l'étude des offres, laquelle s'est déroulée le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du comité de sélection a été complété et qu'une recommandation est déposée au conseil pour l'adjudication du devis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la recommandation du comité de sélection préparée par la secrétaire, madame Stéphanie Lelièvre, en date du 20 janvier 2021, à l'effet d'adjuger à Francis Théberge la soumission VML-G-20-31-CS, concernant l'entretien ménager de l'édifice situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023, au prix de 45 000 \$, plus les taxes applicables indexé à l'IPC Québec annuellement, avec possibilité de 2 années d'option, sa soumission étant conforme au devis et recevable, et ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

21-01-066

DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DES EMPRISES DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, et qu'elle doit à cet effet obtenir du ministère les permis de voirie nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser messieurs Steve Pressé, François Gay, et Marc-André Lajoie-Galipeau, à signer, pour et au nom de la Ville, les demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports, pour l'année 2021, chaque fois qu'il le sera nécessaire, et ce, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

La Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie et à remettre les infrastructures routières dans leur état d'origine.

ADOPTÉE.

21-01-067

SIGNATURE D'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Sûreté du Québec, pour l'été 2015, pour l'embauche de 2 policiers cadets en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre ce partenariat à l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter de participer financièrement à l'embauche de 2 policiers cadets par la Sûreté du Québec, pour l'été 2021, en partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge, dans une proportion de 60 % du montant total de 10 000 \$.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec, à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement prévu à l'entente sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

21-01-068

SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DE LA CASERNE LÉON-DAVIAULT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un contrat d'entretien pour l'entretien des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation de la Caserne Léon-Daviault;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'entretien des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation de la caserne Léon-Daviault à intervenir avec Espace JLP Bélanger, au montant annuel de 612,85 \$ plus les taxes applicables, pour la période du 01-02-2021 au 30-06-2023.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement, tel que prévu au contrat, de la facture émise par Espace JLP Bélanger au montant de 204,28 \$ plus les taxes applicables à la suite de chacune des inspections pour un montant total de 612,85 \$ plus les taxes applicables par année.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-01-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire